

Recommandations de la Chambre de commerce du Montréal métropolitain portant sur la Stratégie québécoise de la recherche et de l'innovation

.....

Présentées au ministère de l'Économie, de la Science et de l'Innovation

2 décembre 2016

Table des matières

Synthèse des recommandations de la Chambre de commerce du Montréal métropolitain	3
Introduction	4
I. Développer des programmes de soutien à l'innovation complets, flexibles et efficaces	4
II. Soutenir l'ensemble du processus d'innovation : de l'idée à la commercialisation	5
III. Faciliter l'accès pour les PME aux programmes d'innovation	6
IV. Miser sur les talents.....	7
V. Développer une fonction publique innovante et tournée vers le changement	8
Conclusion	8

Synthèse des recommandations de la Chambre de commerce du Montréal métropolitain

I. Développer des programmes de soutien à l'innovation compréhensifs, flexibles et efficaces.

- A. Adopter des cadres législatifs et réglementaires flexibles afin de permettre le développement de modèles d'affaires novateurs.
- B. Mettre en place des programmes flexibles au décaissement rapide.
- C. Rééquilibrer la répartition actuelle entre l'aide directe et l'aide indirecte à l'innovation.

II. Soutenir l'ensemble du processus d'innovation : de l'idée à la commercialisation

- A. Soutenir toutes les étapes du processus d'innovation, notamment la post-recherche et développement et la commercialisation.
- B. Faciliter les transferts de connaissances des établissements d'enseignement supérieur vers les entreprises.
- C. Faciliter l'acquisition de nouvelles technologies et de nouveaux équipements par les PME.

III. Faciliter l'accès pour les PME aux programmes d'innovation

- A. Renforcer la capacité d'innovation des grappes industrielles de la métropole.
- B. Adopter des programmes qui tiennent compte de la situation des PME en offrant un soutien progressif à l'innovation facilitant la transition entre les phases d'innovation, comme le fait le programme *Small Business Innovation Research* aux États-Unis.

IV. Miser sur les talents

- A. Concevoir des programmes d'études qui incitent à développer des idées et fournissent des outils de gestion pour le faire.
- B. Augmenter le niveau de compétence et d'éducation des gestionnaires québécois.
- C. Faciliter la venue de travailleurs spécialisés et implanter un environnement favorisant l'attraction des talents.

V. Développer une fonction publique innovante et tournée vers le changement

- A. Doter la fonction publique d'un plan d'action concret en matière d'innovation.
- B. Établir un partenariat permanent avec une ou des universités pour exercer une veille sur les pratiques innovantes des administrations publiques.
- C. Introduire des appels à l'innovation pour la livraison des services du gouvernement.

Introduction

La capacité d'innover est essentielle à la croissance et à la prospérité d'une économie. L'innovation peut prendre la forme de nouveaux procédés, de nouveaux produits et de modèles d'affaires audacieux. Une société qui innove est une société productive et concurrentielle à l'échelle internationale.

Le bilan du Québec permet d'être relativement optimiste. En effet, plusieurs éléments sont en place pour que le Québec et sa métropole deviennent des leaders de l'innovation en Amérique du Nord. Le Québec est la province canadienne qui injecte le plus d'argent public et privé en recherche et développement. De plus, il se situe au deuxième rang en ce qui a trait aux investissements en capital de risque¹. La région montréalaise forme également le plus important pôle de recherche universitaire au Canada et jouit d'une concentration d'emplois en haute technologie parmi les plus élevées en Amérique du Nord².

À l'échelle du Québec, Montréal joue d'ailleurs un rôle crucial dans l'écosystème de l'innovation. Entre 2008 et 2012, près de 75 % des brevets enregistrés au Québec l'ont été à Montréal³. La métropole compte un nombre élevé de start-ups – estimé entre 1800 et 2600 –, ce qui la positionne d'ailleurs parmi les 20 meilleurs écosystèmes de start-ups au monde⁴.

Toutefois, le Québec et sa métropole semblent avoir de la difficulté à récolter les fruits de leurs efforts. Le faible nombre de brevets enregistrés dans la province et le faible taux d'entrée de nouvelles entreprises dans l'économie québécoise en témoignent de façon éloquent.

L'un des indicateurs les plus préoccupants de cette difficulté est la faiblesse chronique des entreprises du Québec et de sa métropole en matière de productivité. Comparée aux autres grandes métropoles de l'OCDE, Montréal se situe en queue de peloton à ce chapitre⁵. À long terme, la pérennité de nos entreprises et la croissance du niveau de vie des travailleurs et des ménages passent inévitablement par des gains de productivité et, indirectement, par l'innovation. Il s'agit d'un enjeu majeur auquel nous devons faire face.

La Chambre de commerce du Montréal métropolitain (CCMM) croit donc qu'il est crucial que le Québec se dote d'une stratégie d'innovation moderne et compréhensive, qui mise sur ses forces déjà en place. Il est essentiel que la Stratégie québécoise de la recherche et de l'innovation (SQRI) reconnaisse le rôle prépondérant que joue la grande région de Montréal sur le plan de l'innovation, identifie les défis auxquels elle doit faire face et leur consacre une attention particulière. C'est pourquoi la CCMM insiste sur l'importance de renforcer le rôle de la métropole comme moteur de l'innovation au Québec, tout en veillant à créer un environnement d'affaires concurrentiel et propice à l'innovation.

I. Développer des programmes de soutien à l'innovation compréhensifs, flexibles et efficaces

L'innovation ne se limite pas à la création de nouveaux produits et à l'implantation de nouveaux processus de production. Elle passe également par la mise en œuvre de modèles d'affaires novateurs. Plusieurs des technologies de rupture qui ont permis l'émergence et la croissance rapide de nouvelles entreprises numériques reposent d'ailleurs sur de nouveaux modèles d'affaires (Netflix, Airbnb, etc.). La CCMM estime donc important que la stratégie adopte une vision compréhensive de l'innovation qui dépasse les simples incitatifs aux dépenses en recherche et développement et qui, au contraire, prévoit également des mesures consacrées au développement de modèles d'affaires novateurs. Pour y parvenir, trois changements doivent être apportés dans les façons de faire actuelles : 1) que les cadres législatif et réglementaire soient flexibles afin d'inciter les entrepreneurs à réfléchir à des modèles d'affaires

¹ Conference Board of Canada. *Innovation – Les performances du Canada*, septembre 2015.

² Chambre de commerce du Montréal métropolitain et Montréal International. *La contribution des universités de la région de Montréal à l'économie du Québec*, octobre 2016.

³ Institut du Québec. *Montréal : boulet ou locomotive? L'importance de la métropole pour l'économie du Québec*, novembre 2014.

⁴ Credo, *Portrait de l'écosystème startup montréalais*, novembre 2016.

⁵ Institut du Québec. *Comparer Montréal : Tableau de bord de la région métropolitaine de Montréal*, novembre 2015.

audacieux qui peuvent être déployés rapidement et avec simplicité; 2) que les programmes ne visent pas seulement à pousser une idée, mais aussi à répondre à un besoin ou à un objectif; 3) que l'agilité nécessaire à l'émergence d'innovations soit non seulement favorisée dans les entreprises et les écosystèmes, mais aussi au sein des programmes mis en place par le gouvernement.

L'innovation réclame de la flexibilité puisqu'elle intervient sur la capacité d'une entreprise à s'adapter, à évoluer et à progresser. Or, trop souvent, cette flexibilité est bloquée par la rigidité de nos programmes de soutien à l'innovation, qui cadrent mal avec le rythme, les besoins et les moyens de nos entreprises. Il est donc nécessaire que les programmes mis en place par le gouvernement soient flexibles et adaptés aux réalités des entreprises afin de leur laisser toute la latitude possible pour innover. De plus, il est indispensable d'assurer le décaissement rapide des programmes pour éviter de mettre une pression inutile sur le flux financier des entreprises.

Également, la CCMM considère qu'il serait bénéfique d'opérer un rééquilibrage entre l'aide gouvernementale directe (subventions, prêts) et indirecte à l'innovation (crédits d'impôt, déductions). Présentement, le Québec octroie plus de 90 % de son aide à l'innovation en financement indirect, comparativement à seulement 10 % en financement direct. Il nous semble évident que l'approche québécoise ne mène pas aux résultats espérés, d'autant que la majorité des pays de l'OCDE obtiennent de meilleurs résultats en dépensant moins et en orientant plutôt leurs dépenses vers des mesures d'aide directes⁶.

Les deux méthodes de financement ont des avantages. Le financement indirect tend à être plus flexible et permet aux entreprises de cibler elles-mêmes leurs besoins en innovation. Toutefois, ce type de mesure n'offre aucune garantie en matière de résultats concrets, ne permet pas de faire de suivi et rend difficile de cibler les innovations au potentiel le plus élevé. Sur ce point, une étude de 17 pays de l'OCDE a démontré que le financement direct a plus d'impact que le financement indirect⁷. La CCMM est donc d'avis qu'à long terme, le Québec devrait effectuer un rééquilibrage entre l'aide directe et indirecte à la recherche, tout en développant l'expertise nécessaire pour effectuer ce changement.

II. Soutenir l'ensemble du processus d'innovation : de l'idée à la commercialisation

L'un des paradoxes auxquels le Québec est confronté en matière d'innovation est que la province est un pôle de recherche, notamment au niveau universitaire, mais que les retombées économiques qui en découlent sont inférieures à celles observées dans d'autres juridictions. Avec un taux d'entrée d'entreprises de 10,5 %, le Québec est bon dernier parmi les différentes provinces canadiennes et avant-dernier en ce qui concerne le ratio brevets-dépenses privées en recherche et développement⁸. Il faut s'assurer que la SQRI apporte un correctif à cette situation.

La commercialisation doit être au cœur des programmes d'innovation auprès des entreprises, et ce, dès les premières étapes de soutien. Ainsi, la SQRI doit proposer des mesures incitatives pour que chacune des étapes aille au-delà du simple enjeu du financement, mais vise la mise en œuvre et l'application des solutions recherchées, notamment en fournissant des services juridiques aux start-ups et en offrant des services d'aide à la commercialisation. L'importance du soutien à la commercialisation de l'innovation a d'ailleurs été soulignée dans le rapport Godbout l'an dernier. À cet égard, la CCMM salue l'instauration par le gouvernement de la *déduction pour société manufacturière innovante*, qui vise à fournir un incitatif à la commercialisation des innovations produites au Québec.

⁶ Jonathan Deslauriers, Robert Gagné et Jonathan Paré, *Mieux outiller le secteur manufacturier : entre politique et adéquation des besoins*, Centre sur la productivité et la prospérité, HEC Montréal, mai 2014.

⁷ Dominique Guellec et Bruno Van Pottelsbergue De La Potterie. « The Impact of Public R&D Expenditure on Business R&D », *Economics of Innovation and New Technology*, Taylor and Francis Journals, volume 12(3), 2003, p. 225-243.

⁸ *Ibid.*

De plus, le gouvernement du Québec doit faciliter les transferts de connaissances des établissements d'enseignement supérieur vers les entreprises. Pour ce faire, il faut inciter à la création de nouvelles entreprises issues des découvertes universitaires ainsi que miser sur des initiatives axées sur la collaboration entre les maisons d'enseignement et le secteur privé. Les pratiques de certaines organisations comme Génome Québec et les centres collégiaux de transfert technologique sont inspirantes à cet égard.

Enfin, la SQRI devrait également cibler l'acquisition rapide des innovations par nos PME. La CCMM estime qu'un des défis majeurs de nos petites et moyennes entreprises demeure la détection et l'adoption rapide d'innovations susceptibles de renforcer leurs produits et leurs processus d'affaires. De fait, il est difficile d'espérer avoir des PME innovantes si une bonne partie d'entre elles sont en retard d'une ou deux générations d'équipements. La stratégie devra s'assurer que les PME ont accès à une expertise et, dans certains cas, à des prêts incitatifs pour accélérer l'adoption de technologies innovantes qui permettent de réduire les risques associés à cette transition.

III. Faciliter l'accès pour les PME aux programmes d'innovation

L'écosystème d'innovation de Montréal s'appuie sur un système de grappes industrielles qui a fait ses preuves. Regroupant différentes organisations issues d'un même secteur, notamment les entreprises et les universités, les grappes mettent en place les conditions nécessaires pour innover. Dans un contexte mondial où les agglomérations industrielles fournissent un avantage concurrentiel considérable aux entreprises, la SQRI aurait intérêt à soutenir ces grappes, qui représentent les différents secteurs de pointe de la métropole.

Cependant, il est important de noter que trois compagnies (Bombardier, BCE et Pratt & Whitney Canada) sont responsables à elles seules de près de 60 % des sommes privées dépensées en recherche et développement⁹ au Québec. Bien que le tissu économique du Québec et de sa métropole compte également plusieurs PME innovantes, force est de constater que ce ne sont pas toutes les entreprises qui ont la capacité, les ressources ou l'expertise à court terme pour entreprendre de la recherche et du développement à l'interne. Dans la mesure où le gouvernement adopterait une stratégie d'appel à l'innovation, il faudrait tenir compte de la situation dans laquelle se trouvent ces plus petites entreprises et adopter des pratiques qui les rendent admissibles. À cet égard, le gouvernement pourrait prendre exemple sur le programme américain *Small Business Innovation Research (SBIR)*¹⁰. Ce dernier vise à attirer des PME dans un programme d'innovation ciblant des besoins plutôt qu'une idée, à faciliter la transition entre les phases d'innovation et à cibler dès le début la commercialisation de l'innovation. Voici un extrait du site internet de l'agence *Small Business Administration*, expliquant la structure en trois phases du programme.

Phase I – Feasibility/Proof of Concept. Using a competitive process, federal agencies award up to \$150,000 to a small business to perform research/research and development (R/R&D) for up to 6-12 months on a specific topic in order to establish its technical merit, feasibility, and commercial potential. During this phase, federal agencies assess both the performance of the small business and the potential of the technology prior to providing further Federal support in Phase II.

Phase II – Full Research and Development. Based on the results achieved in Phase I, federal agencies will decide whether to continue R/R&D efforts into Phase II based on the scientific, technical, and commercial merit and feasibility of the idea. If the federal agency decides to continue into Phase II, they will award up to \$1 million to the small business to continue R/R&D efforts for up to 2 years.

⁹ Conference Board du Canada. *Innovation – Les performances du Canada*, septembre 2016.

¹⁰ <https://www.sbir.gov/about/about-sbir>

Phase III – Commercialization. No specific SBIR funding is associated with Phase III, however, some agencies may include follow-on non-SBIR funded R&D or production contracts for products or services intended for use by the U.S. Government. The objective of Phase III is for the small business to pursue commercialization objectives resulting from the Phase I/II R/R&D activities.

Par ailleurs, la Chambre tient à souligner l'une de ses plus récentes initiatives : InnoBahn Ubisoft. Ce programme permet à de jeunes entreprises québécoises de proposer des solutions à des défis d'innovation lancés par de grandes entreprises. Ainsi, une quinzaine de PME québécoises innovantes ont pu proposer leurs services à des entreprises de grande taille telles que L'Oréal, la Banque Nationale, Ubisoft, Robic et le Grand Prix de Trois-Rivières. Cette démarche cible la mise en valeur de nos PME innovantes et devrait inspirer d'autres programmes similaires.

IV. Miser sur les talents

Le potentiel d'innovation de nos entreprises sera toujours dépendant de la qualité de la main-d'œuvre à laquelle elles ont accès. La SQRI doit donc s'assurer que le Québec possède les talents nécessaires pour devenir un leader de l'innovation au Canada et dans le monde. Pour ce faire, le ministère de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur, le ministère du Travail, de l'Emploi et de la Solidarité sociale et le ministère de l'Immigration, de la Diversité et de l'Inclusion doivent partager une vision commune et arrimer les programmes dont chacun a la responsabilité.

Ainsi, il faut s'assurer non seulement que nos étudiants aient les connaissances et les outils nécessaires pour innover, mais également qu'ils acquièrent la volonté de créer des projets novateurs. Les programmes d'études doivent être conçus de façon à ce que les étudiants soient incités à développer leurs idées, et ce, dès le plus jeune âge. Pour ce faire, les établissements d'enseignement doivent avoir l'agilité nécessaire pour être en mesure de modifier les programmes plus rapidement et d'introduire le développement de nouvelles compétences au sein des programmes. De plus, les étudiants du Québec, particulièrement ceux qui œuvrent dans des profils techniques, auraient avantage à être exposés aux réalités des start-ups lors de leur parcours d'études. Ils pourraient ainsi avoir une meilleure compréhension du processus d'innovation, des façons de l'aborder et des outils qui sont mis à leur disposition.

Dans le même ordre d'idées, il est crucial que ceux qui se trouvent dans des rôles de gestion possèdent la formation et les compétences nécessaires pour innover. Au Canada, seulement 35 % des gestionnaires sont titulaires d'un baccalauréat ou d'un diplôme d'études supérieures comparativement à 48 % aux États-Unis, où le niveau d'innovation est supérieur¹¹. La réduction de ce déficit de gestion est prioritaire.

Par ailleurs, la création et l'adoption de processus et de produits innovants requièrent souvent des connaissances très spécialisées qui peuvent nécessiter pour les entreprises de recruter à l'échelle internationale. Dans le cadre de la SQRI, la CCMM considère que le gouvernement du Québec doit faciliter la venue de travailleurs spécialisés et implanter un environnement favorisant l'attraction des talents. Sur ce point, la CCMM a déjà salué les efforts récents du gouvernement pour augmenter la rétention des étudiants étrangers.

¹¹ Roger L. Martin et James Milway. *Strengthening Management for Prosperity*. 2007; *Enquête nationale auprès des ménages*. Statistique Canada, 2011.

V. Développer une fonction publique innovante et tournée vers le changement

Dans le but d'encourager le développement d'une culture de l'innovation, il est essentiel que l'administration publique fasse preuve de leadership et adopte elle-même une telle culture.

Il serait donc souhaitable que dans le cadre de la prochaine SQRI, les différentes branches de l'administration publique québécoise se dotent de plans d'action en matière d'innovation dont l'objectif ultime serait la création d'une fonction publique ouverte et flexible. Pour ce faire, le gouvernement devrait non seulement simplifier ses programmes, mais également se doter d'outils pour assurer une innovation continue dans ses pratiques. Par exemple, un poste de responsable de l'innovation pourrait être créé dans chaque ministère stratégique afin d'assurer le suivi, à l'aide d'indicateurs concrets, des objectifs liés aux plans d'action établis

De plus, un partenariat permanent pourrait être établi avec une ou des universités pour exercer une veille sur les pratiques innovantes des administrations publiques à l'international. Une telle entente pourrait mener à la réalisation de projets pilotes visant à améliorer les pratiques de la fonction publique de manière plus fréquente.

Finalement, la Chambre estime que la SQRI devrait s'inspirer de programme SBIR aux États-Unis, présenté précédemment, qui encourage le gouvernement à jouer un rôle d'appel à l'innovation pour la livraison de ses services.

Conclusion

L'innovation est une des clés de notre prospérité. Dans cette optique, il faut que la SQRI adopte une vision globale de l'innovation. Elle doit appuyer l'innovation tous azimuts, de l'idéation à la commercialisation. Elle doit soutenir la recherche dans ses pratiques plus traditionnelles, mais également dans celles qui favorisent l'adoption de nouveaux modèles d'affaires novateurs.

Le Québec connaît ses forces en innovation et plusieurs acteurs du monde économique ont souligné le besoin d'apporter des changements aux programmes d'aide. Il est maintenant temps de passer à l'action. Le Québec doit se doter d'une stratégie claire et d'un plan concret pour assurer le développement d'un environnement d'affaires propice à l'investissement privé en innovation dans les prochaines années.